



Objectifs de la formation

Connaître la notion de conflit d'intérêts et les infractions à la probité

Appréhender les voies et moyens de prévention du conflit d'intérêts

Lundi 6 mai 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Exemples illustrés
- Questionnaire aux élus en préalable à la formation
- Powerpoint remis aux participants

Intervenante : Farah ZAOUI

**Consultante et formatrice
en prévention de la
corruption**

Programme

• Introduction

- Présentation de l'univers institutionnel
- L'anticorruption en France (approche historique)
- L'anticorruption en Europe et exigences sociétales

• Définitions préalables et obligations déontologiques

- Notion de conflit d'intérêts
- Obligations déontologiques : charte de l'élu local (lecture critique)
- Conseils pour mieux maîtriser ses obligations déontologiques

• Identifier les risques juridiques inhérents à l'action publique

- Comprendre les infractions à la probité pour mieux les prévenir
- La situation particulière de l'élu face à ces délits
- Reconnaître les facteurs de risque

• Prévenir les conflits d'intérêts par la diffusion d'une culture de l'éthique publique

- Présentation du dispositif anticorruption (loi Sapin II)
- Cartographier ses zones d'intérêts
- Faire savoir ses zones d'intérêts (transparence et déclaration d'intérêts)
- Le référent déontologue des élus
- Le processus d'alerte interne
- Diffuser les bonnes pratiques
- Communiquer positivement sur la lutte pour la probité.

Retour d'expérience à chaud et communication d'une bibliographie pour approfondir le sujet.

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr